

**CESER de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE séance plénière du 11 octobre 2016 -
Besançon**
Saisine de la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté
« L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté ? »

Déclaration d'Annick GUYENOT pour la CGT

La saisine de la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté a au moins un mérite : celui de consulter notre assemblée sur un thème hautement politique.

Ironiquement, cet avis est à rapprocher du contexte de l'avis du CESER du mois d'avril, ou plutôt de son absence d'avis, sur la hausse de la vignette automobile (certificats d'immatriculation) que le CESER avait refusé de commenter et s'était contenté de prendre acte sur un sujet pourtant lui aussi très politique...

Nous avons écrit à l'époque que l'exécutif régional envoyait un mauvais signal aux habitants de la région au moment même où l'action politique était contestée, au moment même où le CESER était saisi sur la question « de restaurer la confiance des citoyens ». Malheureusement d'autres décisions sont venues encore ternir l'image de l'action politique régionale, comme l'annonce dans la presse de l'expérimentation de la privatisation de la ligne TER SNCF des Hirondelles, la gratuité différée des transports scolaires pour la fin du mandat et avec des frais de dossier.

Tout cela ne contribue pas à restaurer la confiance des citoyens.

Très attentive à la vie publique et très attachée à la vie démocratique de notre région, la CGT n'ignore pas l'ensemble du dispositif mis en place par l'exécutif régional : journées de territoires pour rencontrer les élus et les « partenaires », cafés-débats citoyens ayant permis de réunir huit cent participants, multiples ateliers participatifs (quatorze en tout), journées citoyennes avec des participants tirés au sort. L'objectif affiché de l'exécutif régional serait de recueillir de la matière pour établir un plan de mandat.

La CGT s'interroge sur le caractère démocratique de ces méthodes choisies par la Région : il ne faut pas confondre consultation d'un échantillon de citoyens et démocratie. Un processus démocratique demande du temps et comporte des exigences notamment d'information, d'éducation populaire, de formation, etc...

La démocratie ne se décrète pas, elle se construit en permanence.

Lors du projet de loi NOTRe relatif notamment à la fusion des régions, la CGT avait déclaré qu'une réforme d'une telle ampleur pèserait nécessairement sur l'avenir du pays et des territoires, comme sur les perspectives et le quotidien des citoyens, tant à l'échelle nationale que locale. Et pourtant cette loi s'est mise en place, sans négociation, ni même véritable consultation. Un tel déficit de concertation, qui n'a pu que nuire aux contenus de la réforme et peser sur les modalités de sa mise en œuvre, n'augurait rien de bon quant à la conception même de la démocratie qui la sous-tend, et singulièrement pour l'avenir de la décentralisation, le rôle dévolu aux élus, le sens de la représentation électorale, et le respect de l'engagement citoyen.

D'où l'exigence formulée à l'époque par la CGT sur la nécessité d'un débat public qui n'a jamais eu lieu sur le sujet.

Pour en revenir au projet d'avis du CESER, le groupe de travail a fait un inventaire détaillé, avec des exemples de nombreuses initiatives et de propositions qui invitent à renforcer la participation citoyenne à la vie publique. Nous retiendrons de cette première partie des travaux l'importance de la matière accumulée, reste à savoir cependant quelle sera la traduction et l'exploitation de ce projet d'avis par l'exécutif régional.

Nous relevons aussi, lors d'une audition, un des propos de Pierre Calame qui a pris un exemple concret où la démocratie a été bafouée, en disant, je cite : « la loi Travail est un déni de démocratie ».

Cet avis est très technique et propose une méthodologie de travail pour aboutir à un processus démocratique.

Pour la CGT, pour restaurer la confiance des citoyens, il faut faire des choix politiques qui répondent aux besoins des populations, qui répondent à l'intérêt général, en termes d'emploi, de stratégie industrielle, d'aménagement du territoire, d'infrastructure de transport et de mobilité, d'accès aux soins, avec des services publics accessibles sur tout le territoire au plus proche de la population.

Même si tout n'est pas de la responsabilité du Conseil Régional, il est aussi de sa responsabilité d'intégrer les problématiques qui relèvent de l'Etat ou d'autres collectivités.

Après ces observations à l'adresse de l'Exécutif régional, la CGT votera cet avis, et restera attentive à la prise en compte de ses remarques.